



SITE DE L'ÉCLUSE 53 DU VERSANT SAÔNE, DITE DES MARCS D'OR (CANAL DE BOURGOGNE)

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or Dijon Fontaine-d'Ouche

Dossier IA21003786 réalisé en 2008 revu en 2011

Auteur(s): Virginie Inguenaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie

Lallement



1

Historique

La maison éclusière a été construite d'après le modèle fourni en 1808 par l'ingénieur Charles Forey (Archives nationales, F14 10089.3-4.10), qui a repris le type des maisons édifiées à la limite des 18e et 19e siècle pour la 1ère section du canal ouverte à la navigation en 1808 (de Dijon à Saint-Jean-de-Losne). Cette maison se situe sur la section mise en service en 1813 (de Dijon à Pont-de-Pany). L'écluse a été allongée lors de la mise au gabarit Freycinet à partir de 1879 (Henri Bazin, "Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne", Annales des Ponts et Chaussées, 1885, t. 1, p. 450-463).

Période(s) principale(s): 4e quart 18e siècle / 19e siècle

Dates: 1808 (daté par source) / 1879 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre :

Charles Forey (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par source)

Description

La maison éclusière est située sur la rive gauche du site. Elle est recouverte de tuiles plates. Lucarne avec oculus en façade. Extension arrière sous appentis de tuiles mécaniques. Petit bâtiment latéral sous appentis de tuiles mécaniques ; les chaînes d'angles de la partie d'origine sont traitées en bossages. Ensemble construit en moellons enduits. Les commandes des portes de l'écluse ont été automatisées.

Eléments descriptifs

Murs: calcaire, moellon, enduit **Toit**: tuile plate, tuile mécanique

Typologie : Maison de type « Forey ». De plan carré, couverte d'un toit en pavillon, elle se compose d'une cave d'emprise inférieure qui parfois prend les proportions d'un étage de soubassement selon le talus, d'un rez-de-chaussée et d'un grenier. La façade présente au rez-de-chaussée des baies rectangulaires, une porte encadrée par deux fenêtres, avec des encadrements en pierre. Au niveau du comble, on trouve une lucarne en pierre abritant un oeil-de-boeuf ou une fenêtre en plein-cintre. Elle a souvent été remplacée par une fenêtre rectangulaire. D'importantes chaînes en pierre de taille et une corniche moulurée en rythment l'élévation.

Sources documentaires

Bibliographie

 BAZIN, Henri. Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne. Annales des Ponts et Chaussées, T. 1. 1885.

BAZIN, Henri. Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne. Annales des Ponts et Chaussées, T. 1. 1885.

Informations complémentaires

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie: canal de Bourgogne

Dénomination : site d'écluse

Parties constituantes non étudiées : maison, écluse, jardin



Vue d'ensemble du site d'écluse vu de face.

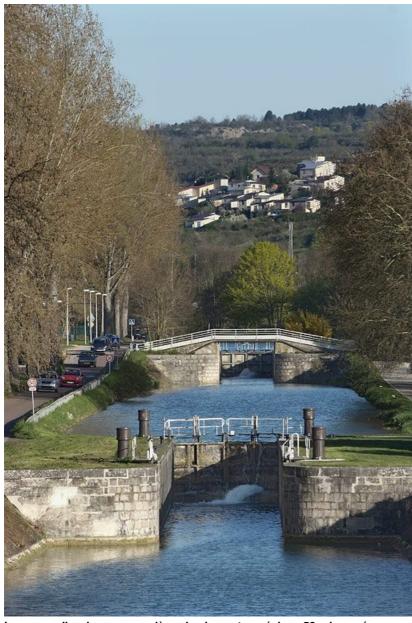
21, Dijon, lieudit : Fontaine-d'Ouche

N° de l'illustration : 20112102647NUC4A

Date: 2011

Auteur : Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le sas vu d'aval, avec en arrière-plan le pont sur écluse 52 rehaussé en passerelle, et au fond, la ville de Talant, sur la colline. 21, Dijon, lieudit : Fontaine-d'Ouche

N° de l'illustration : 20112102654NUC2A

Date: 2011

Auteur: Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aval du sas. Le quartier de la Fontaine-d'Ouche en arrière-plan.

21, Dijon, lieudit : Fontaine-d'Ouche

N° de l'illustration : 20112102658NUC4A

Date: 2011

Auteur : Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du site d'écluse (d'aval). 21, Dijon, lieudit : Fontaine-d'Ouche

N° de l'illustration : 20112102646NUC4A

Date: 2011

Auteur : Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le site d'écluse vu d'aval avec la colline de Talant en arrière-plan.

21, Dijon, lieudit : Fontaine-d'Ouche

N° de l'illustration : 20112102648NUC2A

Date: 2011

Auteur : Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation